



GEST

Grand Est Santé au Travail

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

**GRAND EST
SANTÉ TRAVAIL**



Mot du Président

Née fin 2018 de la volonté des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) du Grand Est de mobiliser leur énergie et de travailler en commun, Grand Est Santé Travail (GEST) rassemble aujourd'hui l'ensemble des SPSTI du Grand Est, soit 19 services.

Petite région à fort potentiel, dynamique et à l'économie riche, le Grand Est peut s'appuyer sur l'engagement et la mobilisation des SPSTI et de leurs équipes pour préserver la santé de plus de 1 150 000 salariés de toutes les entreprises du secteur privé et d'une partie de la fonction publique.

La crise sanitaire de la Covid-19 a accéléré le besoin de travailler en commun et d'échanger sur nos stratégies de prévention, nos pratiques, nos outils de communication... Ainsi, ce rapport d'activité se propose de faire état des missions et des actions menées par les SPSTI de la région Grand Est en 2021.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce document !

Jean-Claude Schurch
Président de GEST



Table des matières

Mot du Président.....	3
GEST, Grand Est Santé Travail	6
Les missions des SPSTI.....	8
Nos moyens pour mener à bien nos missions	12
Nos adhérents, le public visé par toutes nos actions	16
Notre activité de prévention au cœur des entreprises du Grand Est	18
Notre activité de suivi individuel des salariés du Grand Est	26
Notre activité de veille sanitaire	30
Notre activité en Santé publique	34
Communication propre à GEST	38
Volet Innovations	42
Et en 2022 ?	46
Un travail en partenariat	48
Remerciements	50



GEST GRAND EST SANTÉ TRAVAIL

Pourquoi GEST ?

Promouvoir la santé au travail au bénéfice des entreprises et collectivités adhérentes des services de prévention et de santé au travail de la région Grand Est : telle est la raison d'être de GEST et ce qui l'anime au quotidien.

Les actions de GEST s'articulent autour de 3 piliers fondateurs

FAVORISER
les échanges

ORGANISER
des actions
de communication
et de promotion de la
santé au travail

MUTUALISER
les moyens

Les acteurs de Grand Est Santé Travail





LES MISSIONS DES SPSTI

La santé au travail est la seule discipline qui allie la connaissance de l'état de santé des salariés et la connaissance des situations de travail.

Les SPSTI oeuvrent au quotidien pour remplir 4 missions qui sont au coeur de leur activité

PRÉVENTION
DES RISQUES
PROFESSIONNELS

SUIVI MÉDICO
PROFESSIONNEL

ACTIONS
EN MILIEU
DE TRAVAIL

VEILLE
SANITAIRE

A partir d'avril 2022, ces missions sont amenées à évoluer. De quoi s'agit-il ?

A compter du 1^{er} avril 2022, les Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI) deviennent des « **Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises** » (SPSTI).

Ce changement de nom dépasse son signe symbolique. La **prévention** est placée au cœur de l'action des services de prévention et de santé au travail et ce changement de nom le situe comme élément central de nos missions.

Les SPSTI ont pour mission d'**éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.**

Les missions des SSTI s'articulaient jusque ici autour de 4 pôles :

- » conduire les **actions de santé au travail**, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel
- » conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin :

- d'éviter ou de diminuer les **risques professionnels**
- d'améliorer les **conditions de travail**, de prévenir la **consommation d'alcool et de drogue** sur le lieu de travail
- de prévenir le **harcèlement sexuel ou moral**
- de prévenir ou de réduire les effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 et la désinsertion professionnelle
- de contribuer au **maintien dans l'emploi** des travailleurs
- » assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 et de leur âge
- » participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

A partir de 2022, les missions sont élargies et les SPST seront amenés à :

- » contribuer à la réalisation d'objectifs de **santé publique** pour préserver, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du travailleur compatible avec son maintien dans l'emploi
- » aider les entreprises, de manière pluridisciplinaire, pour **évaluer et prévenir les risques professionnels**
- » conseiller les employeurs, travailleurs et leurs représentants, pour **améliorer**

la **qualité de vie et les conditions de travail**, notamment en prenant en compte l'impact du **télétravail** sur la santé et l'organisation du travail

- » accompagner l'employeur, les travailleurs et leurs représentants, pour analyser l'impact, que peuvent avoir des changements d'organisation importants dans l'entreprise, sur les conditions de santé et de sécurité des travailleurs
- » participer à des **actions pour promouvoir la santé sur le lieu de travail : participer à des campagnes de vaccination et de dépistage**, à des actions de sensibilisation aux bénéfices de la pratique sportive et à des actions d'information et de sensibilisation aux situations de handicap au travail...



Les missions des SPSTI sont élargies afin de renforcer le lien entre les différents acteurs de l'entreprise pour permettre le renforcement de la prévention en santé au travail.



AMANDINE ESQUIS
EPSAT VOSGES

DIRECTRICE

Un maître mot pour les nouveaux SPSTI : Adaptabilité !

« Cette réforme est un nouveau tournant pour les services qui devront une fois encore démontrer leur agilité.

Pour les équipes, il s'agira d'une part d'intégrer de nouvelles méthodes de travail pour répondre aux différentes offres : socle, complémentaire ou spécifique pour s'adresser aux non-salariés ; d'autre part de tisser de nouveaux partenariats.

Mais l'avenir des services sera surtout constitué de **relations plus étroites avec le monde du travail**. Ils deviendront l'interlocuteur privilégié des entreprises au-delà du suivi médical des salariés : sur le plan réglementaire avec le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) mais également sur la prévention de la désinsertion professionnelle,

avec la mise en place de nouvelles visites, notamment la visite à mi-carrière des salariés les plus vulnérables. Nos services seront également attendus sur le terrain des rendez-vous de liaison avec les employeurs et nous devons composer comme toujours avec la problématique de recrutement de médecins pour des missions nouvelles mais pour l'heure non déléguables.

Cette réforme annonce enfin de nouvelles orientations stratégiques concernant la gouvernance des services et les choix à opérer en termes de gestion. En effet, les services afficheront demain une offre en partie commerciale pour certaines de leurs missions, ce qui présage d'une révolution culturelle à opérer. »



NOS MOYENS POUR MENER À BIEN NOS MISSIONS

Les chiffres clés



1 152 000
saliés suivis



105 000
entreprises adhérentes



1 120
collaborateurs

Pour mener à bien leurs missions, les SPSTI s'appuient sur **des experts et des compétences complémentaires au service de la prévention** en entreprise.

Les ressources médicales et paramédicales sont **des ressources rares**, et le Grand Est n'échappe pas à ce constat national et partagé dans toutes les spécialités médicales.

Pour pallier cette pénurie de ressources, les SPSTI accueillent depuis plusieurs années des médecins en reconversion bénéficiant d'une formation complémentaire à la santé au travail : 4 années supplémentaires pour acquérir les connaissances du domaine.

Les services de prévention et de santé au travail peuvent s'appuyer également sur **l'engagement des médecins en cumul emploi retraite et des médecins en formation** des internes notamment, tutorés par des médecins du travail.

280
médecins du travail
médecins en cumul emploi retraite,
collaborateurs médecins et autres
médecins en formation, soit 233 ETP

178
infirmiers
en santé au travail
soit 170 ETP

148
intervenants en
prévention des risques
professionnels
ergonomes, psychologues du travail,
ingénieurs en risque chimique,
techniciens HSE, techniciens...
soit 141 ETP

369
secrétaires et
assistantes médicales
soit 337 ETP

144
collaborateurs des
services supports
soit 130 ETP

Quelles évolutions des ressources ?

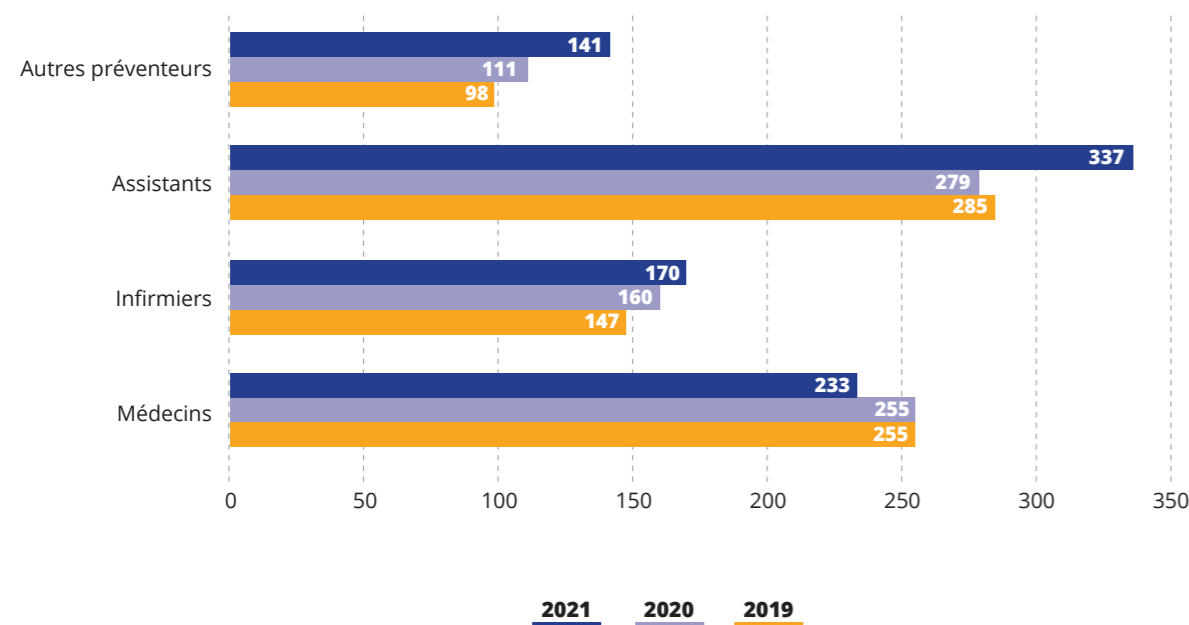
Depuis 2011, **les infirmiers en santé au travail** ont intégré les services de prévention et de santé au travail. Avec les médecins du travail, ils travaillent en équipe pluridisciplinaire et leur champ d'expertise s'étend des entretiens infirmiers jusqu'aux actions de prévention en entreprise, avec l'appui technique des intervenants en prévention des risques professionnels. **C'est eux que vous pouvez voir en entretien infirmier lors de votre suivi individuel**, par exemple.

Sans surprise, on observe une inversion des courbes d'évolution entre le nombre de médecins et le nombre d'infirmiers, en ETP. Cette tendance est amenée à se renforcer encore en 2022.

En 2021, les professionnels de santé (médecins et infirmiers) représentent 40% des ressources des services. Les autres préventeurs représentent 14% des effectifs.



Évolution des ressources par métiers en ETP



L'infirmier en santé au travail, un membre clef de l'équipe

Le métier **d'infirmier en santé travail** est apparu il y a une douzaine d'années pour pallier le manque de médecins du travail, mais surtout pour générer une pluridisciplinarité au sein des services de santé au travail inter-entreprises et en lien avec les réformes successives et la réglementation de 2012.

Ce métier s'intègre dans l'équipe de santé au travail en jouant un rôle évident dans le suivi médical des salariés. **Il possède aussi les compétences techniques pour dispenser des conseils de prévention en entreprise.**

Cela facilite **un suivi régulier des salariés** afin de préserver leur santé et une présence supplémentaire en entreprise pour mener diverses actions en milieu de travail.

L'infirmier en santé au travail oeuvre en **collaboration étroite avec le médecin du travail**, une orientation vers celui-ci est possible dès que l'infirmier dépiste un problème de santé ou une modification des conditions de travail ayant un impact sur la santé du salarié, au risque de remettre en cause l'aptitude au poste de travail.

L'infirmier travaille aussi avec l'ensemble des membres de l'équipe technique (ergonomes, toxicologues, psychologues...) afin de **renforcer les interventions auprès des entreprises et d'améliorer la qualité des missions** proposées par le service de santé au travail.





**NOS ADHÉRENTS,
LE PUBLIC VISÉ PAR
TOUTES NOS ACTIONS**

**En 2021, les adhérents
des services de
prévention et de
santé au travail
interentreprises dans
le Grand Est, ce sont :**



105 000

entreprises tous secteurs
d'activité confondus,
entreprises de travail
temporaire compris

1 152 000

de salariés



86%

des entreprises emploient
moins de 50 salariés



75 500

intérimaires ont
été suivi.

Les services interentreprises ont la particularité de suivre les intérimaires, qui représentent un public singulier quant à l'organisation du suivi individuel et aux messages de prévention délivrés .

Les TPE-PME sont la cible prioritaire des politiques de prévention des SPSTI ; ce sont elles qui ont le moins de moyens (humains, financiers) et de culture de la prévention.



NOTRE ACTIVITÉ DE PRÉVENTION AU CŒUR DES ENTREPRISES

DU GRAND EST

Conseils et messages de prévention sont délivrés par tous les acteurs de prévention

... et à toute occasion, que ce soit dans le suivi individuel, en entreprise, en atelier ou en formation : conseils sur des sujets de santé au travail, des questions techniques, d'ergonomie, méthodologiques ou encore juridiques... et sur tous les sujets de santé au travail : **troubles musculo-squelettiques, risques chimiques, risques psycho-sociaux, aménagements de poste, addictions...** Les rapports restitués aux entreprises contiennent également des propositions d'axes d'amélioration importants à prendre en compte par les entreprises.

Ce pan de l'activité des SPSTI a été plus que jamais au cœur de leur engagement en 2021, année marquée encore par la Covid-19 et ses conséquences sur la santé et les adaptations nécessaires des situations de travail, notamment avec le recours au **télétravail**.

Les équipes pluridisciplinaires et les équipes de prévention réalisent de nombreuses actions au cœur de l'entreprise. **C'est aux côtés des dirigeants, des instances représentatives du personnel et des salariés que les messages de prévention sont portés.**

Plus de 35 000 actions en milieu de travail ont été réalisées :

*études de poste, sensibilisations, fiches d'entreprises,
métrologies, conseils, formations... dont :*



10 000

analyses ou études
de postes de travail



4 200

fiches
d'entreprises



1 800

participation
à des CSE



Un atelier pour aborder les risques psycho-sociaux

Qu'est-ce que propose AST67 aux entreprises qui souhaitent s'engager dans une démarche de prévention des risques psycho-sociaux ?

Le Pôle RPS d'AST67 souhaite accompagner les structures adhérentes dans leur projet de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) le plus justement, en adéquation avec leurs moyens et objectifs. Ainsi, en fonction des besoins identifiés et des déterminants issus de l'analyse du contexte, **nous proposons des actions de prévention des RPS à différents niveaux ; exclusivement en prévention primaire et secondaire.**

Dans tous les cas, il nous paraît indispensable de provoquer et d'inscrire un temps d'échanges approfondis avec différents interlocuteurs de

la structure qui souhaitent s'engager dans une démarche de prévention des RPS en amont de toute proposition.

Un des objectifs du Pôle RPS est d'**accompagner les structures dans l'appréhension fine des RPS**, de manière à les rendre acteurs et autonomes de leur politique de prévention.

Il paraît que «Mieux vaut prévenir que souffrir» ?!

Tout à fait ! Et pour revenir à ce que nous avons pu évoquer plus haut, **il reste indispensable d'agir sur les trois niveaux de prévention** pour construire une démarche de prévention englobante et cohérente. Nos actions se

déclinent ainsi, en termes de prévention primaire, au travers de diagnostics des RPS, mais aussi d'accompagnement aux diagnostics des RPS qui sont organisés en interne où nous conseillons et orientons les structures dans leurs choix méthodologiques, où nous apportons une interprétation des résultats recueillis et enfin où nous émettons des préconisations pour la construction du plan d'actions.

Pour ce qui concerne la prévention secondaire, nous proposons **des sessions de sensibilisation, voire de formations intra-entreprises**, mais il nous a semblé pertinent également d'organiser des **ateliers inter-entreprises**, où les participants (dirigeants, RH, QHSE, membres élus du personnel...) ont vocation, en plus de s'enrichir de connaissances en lien avec la santé mentale au travail, à partager leurs expériences afférentes aux RPS. Au-delà de sensibiliser le public aux RPS, l'objectif est bien d'éveiller les consciences sur les rôles et les possibilités d'action de chacun, toujours dans le but de prévenir plutôt que de souffrir !

Quels sont les retours des participants ?

Nous expérimentons ce format depuis septembre 2021, ainsi notre recul est encore limité. Néanmoins, les premiers retours sont positifs et constructifs. En effet, lors d'une évaluation à froid, les adhérents ont évoqué être satisfaits du format de l'atelier et avoir appris de nouvelles choses. Cependant, nous constatons également que la thématique reste complexe et qu'une partie des participants appréhende de passer à l'étape de l'évaluation des RPS. Ces retours nous ont permis d'apporter quelques modifications au contenu de l'atelier, notamment en introduisant plus de cas pratiques et de mises en situation. Nous attendons donc avec impatience la prochaine session pour observer les effets de ces changements.

Des projets pour 2022 ?

Poursuivre l'expérimentation de ce format d'ateliers inter-entreprises lors des deux prochaines sessions qui sont prévues en 2022 et continuer à s'adapter aux besoins et attentes exprimés par les participants, toujours dans une logique d'amélioration continue.



Cécile Gaubert

Psychologues du travail
à AST67

Morgane Vonesch



Aide à la rédaction du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

2 formats possibles à Ardennes Santé Travail !

Un accompagnement collectif à destination principalement des petites entreprises. Il s'agit des « **Matinées Document Unique** » regroupant une dizaine d'entreprises et animées par deux préventeurs d'Ardennes Santé Travail. Durant ces sessions, les participants acquièrent les connaissances leur permettant d'identifier les situations dangereuses, d'évaluer et de formaliser les risques dans un document et d'établir un plan d'action leur permettant de faire avancer la prévention des risques dans leur entreprise. La matinée est rythmée par une animation sur support informatique, des exercices pratiques et des jeux ludiques et participatifs tels qu'un quizz et une chasse aux risques.

Au moins une heure est consacrée à **l'appropriation d'un outil Excel permettant**

la rédaction du document unique. Les participants sont invités à débiter l'évaluation des risques dans au moins une unité de travail avec l'appui des préventeurs, permettant ainsi à chacun de repartir avec une première ébauche de son DUERP.

Les matinées Document Unique ont débuté en mars 2020 et ont reçu un accueil très positif. Les évaluations de satisfaction mettent en avant la qualité des documents fournis, la disponibilité des interlocuteurs et l'aspect pratico-pratique de la prestation.

Un accompagnement individuel pour les entreprises qui le souhaitent, par exemple celles qui ont déjà débuté la démarche. C'est une action durant laquelle un préventeur se déplace en entreprise et présente un guide qui contient les informations nécessaires à la rédaction du document unique (notamment une méthodologie ainsi qu'un support de rédaction). Après avoir réalisé la visite d'entreprise, **le préventeur évalue conjointement avec l'adhérent** les risques présents dans l'une des unités de travail identifiées afin de s'assurer de l'appropriation de la démarche par l'entreprise. Il reste par la suite disponible pour aider l'entreprise à finaliser son document unique.



Une matinée dédiée au Document unique dans les locaux d'Ardennes Santé Travail

Maintien dans l'emploi et équipe pluridisciplinaire : un duo indissociable !

Pilotées par un groupe de travail depuis 20 ans au sein de l'ALSMT, les actions menées dans le cadre du maintien dans l'emploi ont été ponctuées de belles réussites.

L'objectif ?

Anticiper le risque de désinsertion professionnelle des salariés, mieux identifier et prévenir les situations à risques aux côtés des entreprises et renforcer les échanges avec tous les partenaires.

Retour sur une action pluridisciplinaire de maintien dans l'emploi réalisée par l'ALSMT auprès d'une salariée en arrêt maladie de longue durée et le témoignage de la référente handicap de l'entreprise : « *L'accompagnement est totalement réussi grâce à l'intervention de tous les acteurs de l'ALSMT ; à savoir le médecin du travail, la psychologue du travail et l'ergonome. La salariée a retrouvé une sérénité dans son travail et un sens à ses missions avec une réelle autonomie. Les différents échanges de la salariée avec l'équipe pluridisciplinaire ont permis de mettre en place le suivi médical par le médecin du travail, l'aménagement du poste de travail suite à l'étude faite par l'ergonome. La salariée a pu reprendre le travail avec une plus grande sérénité grâce à la mise en relation avec la psychologue du travail. L'anticipation des échanges avant sa reprise a joué un rôle essentiel dans la réussite de son accompagnement. Cela a permis à la salariée, présentant des difficultés, de conserver son emploi dans des conditions compatibles avec son état de santé et de poursuivre sa carrière professionnelle en écartant la menace de l'inaptitude.* »

Une action réussie grâce à la complémentarité des approches et à des échanges réguliers entre les équipes médicales et les préventeurs de l'ALSMT ainsi que l'entreprise et sa salariée.



La prévention du risque chimique dans les garages

Afin d'accompagner les TPE-PME de la branche garages poids lourds et l'entretien/réparation de matériel agricole, **une démarche de prévention des risques chimiques et en particulier des CMR** (Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction) a été initiée par Reims Santé Travail. En effet, les travaux exposant aux huiles de vidange et aux fumées diesel sont définis par la réglementation comme des travaux exposants à des agents CMR.

42 TPE/PME adhérentes ont été identifiées sur le Grand Reims.

Cette démarche a été initiée dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens avec la DREETS et la CARSAT sur plusieurs années. En 2021, **9 entreprises ont été conseillées sur la prévention** des risques grâce à différentes interventions : études de poste, réalisation de la fiche d'entreprise, analyse des fiches de données de sécurité, accompagnement dans l'évaluation du risque chimique.

Plus particulièrement, 3 entreprises ont été accompagnées dans leur démarche d'évaluation des risques chimiques à l'aide de l'outil SEIRICH.

Ces évaluations ont notamment permis de :

- » réaliser un inventaire des produits présents et maîtriser les entrées de nouveaux produits
- » identifier les produits les plus dangereux et - pour certains - les remplacer par des produits moins dangereux mais tout aussi performants
- » ranger et éliminer les produits superflus ou non utilisés
- » s'assurer que les moyens de protection collective (ventilation/aspiration, centrale de distribution de fluide...) étaient en bon état et utilisés
- » s'assurer que les moyens de protection individuelle mis à disposition étaient adaptés/résistants aux produits manipulés.

Dans le cadre de la démarche de prévention, il est également proposé de **sensibiliser les salariés aux risques chimiques** liés à leur poste de travail et les moyens de se protéger. La sensibilisation sera déployée en 2022 et permettra de finaliser la démarche vers l'ensemble des entreprises identifiées.



L'ergonomie au service de la prévention et de la santé au travail

L'aide à l'aménagement de nouveaux locaux (ou le réaménagement d'existants) fait partie également des missions des SPSTI. En Moselle, AGESTRA a pu accompagner l'un de ses adhérents en ce sens.

Un artisan a souhaité **construire sa nouvelle boulangerie tout en améliorant les conditions de travail de ses salariés**. Pour cela, un ergonome est intervenu afin de lui permettre de supprimer des risques initialement présents au sein de son activité.

Avec une visite dès 3h du matin pour suivre l'activité en temps réel, **les améliorations proposées portent aujourd'hui leurs fruits :**

- » sacs de farine plus légers posés sur des chariots et non à même le sol
- » tables de travail et panières sur roulettes
- » écoulements dans chaque pièce pour faciliter le ménage et éviter de se baisser
- » stockage à hauteur des coudes
- » revêtement adapté antidérapant
- » etc.

L'ergonomie est une discipline scientifique qui consiste à adapter le travail, les outils et l'environnement à l'Homme, avec pour objectif d'améliorer la situation de travail des salariés en termes de santé, de sécurité, d'efficacité et de confort.



Locaux aménagés de la boulangerie

NOTRE ACTIVITÉ DE SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIÉS

DU GRAND EST

Répartition des salariés déclarés

Dans les enquêtes nominatives réalisées chaque année par les employeurs, **les salariés sont déclarés en SI** (Suivi Individuel) **ou SIR** (Suivi Individuel Renforcé).

en 2021



80%
des salariés sont déclarés
en Suivi Individuel



20%
des salariés sont déclarés
en Suivi Individuel Renforcé

Dans le cadre de leurs activités, nos équipes médicales effectuent différents types de suivi en fonction des risques professionnels, de l'âge et de l'état de santé du salarié.

Notre activité consiste à organiser **des visites d'information et de prévention, des examens médicaux d'aptitude**, ainsi que d'autres types de visite médicale (de reprise, de pré-reprise, à la demande, de fin carrière...) soit en présentiel, soit en distanciel.

Visite d'information et de prévention

Les salariés non exposés à des risques particuliers bénéficient d'une visite d'information et de prévention effectuée par l'un de nos professionnels de santé, sous protocole avec le médecin du travail. Cette visite permet d'interroger le salarié sur son état de santé, de déterminer la compatibilité avec le poste, de l'informer sur les risques éventuels auxquels l'expose son poste de travail, de le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre.

Certains salariés bénéficient d'un **suivi individuel adapté** à l'issue de la visite médicale de prévention et d'information, dont les travailleurs de nuit, les travailleurs handicapés, les travailleurs titulaires d'une pension d'invalidité, les travailleurs de moins de 18 ans et les femmes enceintes venant d'accoucher ou allaitantes. Un suivi individuel adapté s'impose aussi aux salariés dont l'état de santé, l'âge, les conditions de travail ou les risques professionnels auxquels ils sont exposés le nécessitent.

Suivi individuel renforcé

Les salariés dont le suivi individuel est renforcé (donc en présence d'un risque professionnel figurant à l'Art. R. 4624-23 du Code du travail) bénéficient d'un **examen médical d'aptitude**. Ce type de suivi permet de s'assurer que l'état de santé du salarié est compatible avec les exigences et les contraintes de son poste de travail.

Visite à la demande

Une visite à la demande peut être organisée et réalisée par le médecin du travail au bénéfice du salarié : à la demande de l'employeur, du salarié, ou d'un médecin (conseil, traitant, du travail).

Visite de pré-reprise

La visite de pré-reprise permet d'identifier le plus précocement possible les difficultés liées à l'état de santé du salarié et d'envisager les solutions, alors qu'il est encore en arrêt de travail. En fait, elle permet au médecin du travail de préconiser des aménagements et des adaptations du poste de travail, de rechercher la possibilité d'un reclassement ou de proposer des formations professionnelles à organiser en vue de faciliter le reclassement ou la réorientation professionnelle.

Visite de reprise

La visite de reprise, demandée par l'employeur, permet d'évaluer l'aptitude du salarié à reprendre son poste. Le médecin du travail peut préconiser l'aménagement, l'adaptation du poste ou le reclassement du salarié en cas d'inaptitude.

Visite de fin de carrière

Cette visite est une nouveauté de la loi du 2 août 2021 : elle concerne les salariés dont le départ à la retraite a lieu **à compter du 1^{er} octobre 2021** et qui ont été exposés au cours de leur carrière à des risques particuliers ; l'objectif est d'instaurer une surveillance médicale post-professionnelle.

Lors des visites médicales, les salariés peuvent bénéficier des **examens complémentaires prescrits par le médecin du travail** qui servent à la détermination de l'aptitude médicale du salarié au poste de travail, notamment au dépistage des affections comportant une contre-indication à ce poste de travail, au dépistage d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel susceptible de résulter de l'activité professionnelle du salarié, au dépistage des maladies dangereuses pour le salarié et pour son entourage.



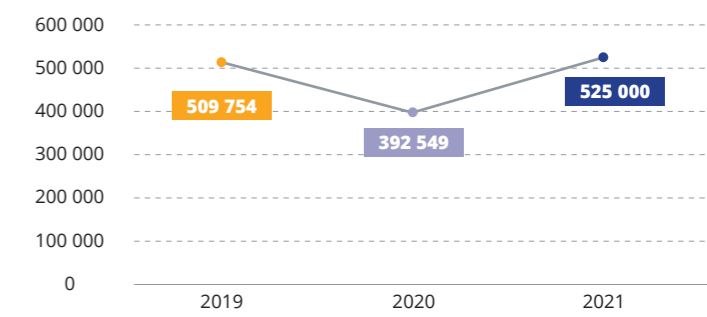
En 2020, la crise a permis de développer la téléconsultation. Les services de santé ont adapté rapidement leur organisation et leur infrastructure pour répondre aux besoins de consultation à distance : signatures électroniques, mise en place des accès à distance, garantie de la sécurité...

Pari réussi !

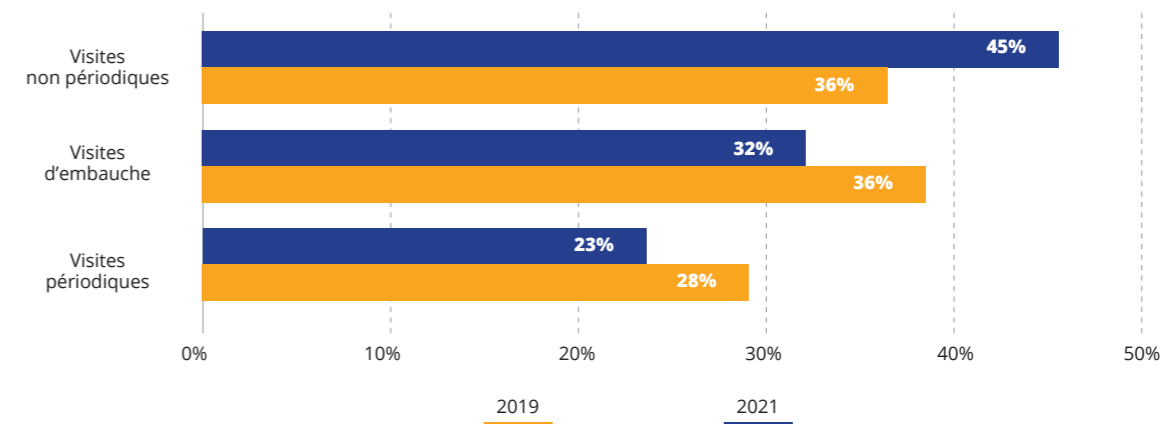
En 2021, ont été réalisés dans le Grand Est :

525 000
visites médicales ou entretiens infirmiers
10% ont été réalisés en téléconsultation.

Activité globale des visites (médecins + infirmiers)



Évolution des visites réalisées par les médecins du travail



L'activité globale des visites médicales et entretiens infirmiers augmentent sensiblement. La baisse de 2020 fait état de la crise de la Covid-19, période durant laquelle notre activité de prévention s'est concentrée sur des conseils par d'autres moyens.

On observe une augmentation des visites non périodiques (pré-reprise, reprise et à la demande), expliquée par la baisse du nombre de médecins. Par ailleurs, l'augmentation de l'activité globale augmente, ce qui s'explique par le nombre croissant d'infirmiers.

Le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) du Grand Est a mené une étude sur la téléconsultation. Pour en savoir plus :





NOTRE ACTIVITÉ DE VEILLE SANITAIRE

La santé et la prévention se construisent dans la durée. Suivre avec pertinence l'état de santé des travailleurs et prodiguer les bons conseils de prévention supposent de bien connaître le poste de travail actuel, mais aussi les caractéristiques des conditions de travail passées. Cela passe notamment par une veille sanitaire constante.

EVREST – Evolutions et Relations en Santé au Travail

Focus sur l'un des dispositifs nationaux dans lequel les services de GEST interviennent : EVREST

Evrest est un observatoire pluriannuel construit en collaboration par des médecins du travail et des chercheurs à destination des médecins du travail et des équipes pluridisciplinaires. Grâce à un questionnaire renseigné lors des consultations périodiques des salariés, les différents aspects du travail et de la santé des salariés sont analysés et suivis. Ces questionnaires fournissent des **indicateurs sur le vécu du travail et la santé**, analysés globalement, par sexe, par âge, par secteur d'activité, par métiers.

Les équipes pluridisciplinaires de GEST participent à ce dispositif (médecins du travail, infirmiers en santé travail, épidémiologistes et statisticiens) et un groupe se réunit pour étudier les possibilités d'études au sein des services. Le lien est ensuite fait avec le dispositif national.

L'intérêt de cette démarche est transversal :

- » **Pour les professionnels de santé des SPST :** elle permet d'aller au-delà de la vision individuelle qu'ils peuvent avoir des salariés suivis. Ils ont accès à une information collective plus riche au niveau d'une entreprise, du service, d'une profession ou d'un secteur d'activités. Ils peuvent alors articuler ces indicateurs collectifs chiffrés avec les connaissances plus qualitatives recueillies lors des visites périodiques. De plus, chaque année sont publiés des rapports sur une thématique précise qui sont mis à leur disposition. Des rapports d'envergure nationale mais également régionale, avec des données propres au Grand Est.
- » **Pour les employeurs :** cette veille permet notamment de faire un état des lieux des conditions de travail pour amener ensuite des axes de réflexion à l'entreprise.
- » **Pour les salariés :** à travers les études, ils peuvent bénéficier d'informations en lien avec leurs risques professionnels et/ou leur poste de travail (exemple : les personnes travaillant en horaires atypiques).



Pour en savoir plus :



15^{ème} Maladies à Caractère Professionnel

Dr Karine Chatelain, médecin du travail à l'ASTME :

La **quinzaine MCP** est une période de recueil de données anonymisées de toutes les visites médicales et visites d'information et de prévention faites par le médecin du travail ou l'infirmier sur 15 jours. L'objectif de cette enquête épidémiologique est de mettre en évidence l'émergence de nouvelles pathologies liées à certains postes ou à certaines expositions ou propres à une branche professionnelle...

Ces études épidémiologiques sont pilotées par la DREETS Grand Est, à l'instar d'autres régions.

Les restitutions des enquêtes épidémiologiques dans lesquelles les médecins du travail et infirmiers des SPSTI s'impliquent, permettent d'ajuster la vigilance à apporter aux salariés dans certains secteurs professionnels et d'adapter le discours de prévention auprès des employeurs concernés. ””





NOTRE ACTIVITÉ EN SANTÉ PUBLIQUE

Les services de prévention et de santé au travail mènent depuis longtemps des actions en santé publique. Le salarié est une entité pleine et entière : une personne qui travaille la semaine est la même qui suit des activités extra-professionnelles le soir ou le week-end. Aussi, **nos messages de prévention en santé au travail et en santé publique sont complémentaires.**

Quelques exemples d'actions menées : la vaccination contre la Covid-19 ou la grippe des webinaires sur la nutrition ou le tabac, la prévention du cancer du sein ou du cancer colo-rectal, la prévention du risque cardiaque, le Mois Sans Tabac, etc.

La vaccination contre la Covid-19

Retour d'expérience de Dr Karine Chatelain, médecin du travail à l'ASTME :

La loi du 2 août 2021 **ouvre plus largement le champ d'action des services de prévention et de santé au travail vers la santé publique**, incitant fortement les professionnels de santé au travail à participer à l'effort national à travers les campagnes de vaccination contre la Covid-19.

Convaincus par leur mission de prévention, les SPSTI n'ont pas attendu cette loi, ils ont débuté les vaccinations dès mars 2021.

Force est de constater que la logistique des SPSTI demeure bien moins performante que

les centres de vaccinations implantés pour l'occasion partout sur le territoire. Néanmoins, la population salariée, sensible à l'approche de prévention de leur médecin du travail et leurs infirmiers, accepte volontiers d'être vaccinée dans des locaux familiaux et par des personnels de santé en qui ils ont confiance.

Cette confiance est **le résultat d'une réactivité immédiate et d'efforts constants** jusqu'à ce jour, dans une crise sanitaire qui s'étire, afin de répondre au cas par cas aux difficultés des employeurs et des salariés : contact tracing, dépistage, prescriptions isolement, aménagement des postes, télétravail, conseils de prévention etc. ”



Séance de vaccination réalisée par l'ASTME

Les SPSTI ont contribué à la vaccination contre la Covid-19 à hauteur de leur capacité en terme de ressources et de logistique.

Ce sont près de 15 000 injections réalisées par nos services dans le Grand Est.

Prévention du risque cardiaque : 'CardioNum'

Reims Santé Travail a déployé, en partenariat avec la société AXON'CABLE, un programme de prévention des risques cardiovasculaires liés à l'activité professionnelle. Le but de cette innovation est de **dépister les pathologies cardiovasculaires sans symptôme ressenti des salariés du Grand Est.**

Les morts subites d'origine cardiovasculaire font 40 000 à 50 000 victimes par an en France, 130 par jour, c'est beaucoup plus que les accidents de la route. Il peut s'agir d'une pathologie sans symptôme ressenti. Dans le cadre du suivi en santé au travail, une action de dépistage est possible.

Ce programme innovant vise à dépister les risques cardiovasculaires chez les salariés du Grand Est. Des infirmières réalisent, pour tous les salariés volontaires, des questionnaires de santé, un ECG de repos, une mesure : de la pression artérielle aux 2 bras, des pulsations, de la glycémie, du bilan lipidique, du périmètre abdominal, du poids, de la taille et une bandelette urinaire à la recherche de glycosurie. Tous ces éléments sont ensuite enregistrés dans le dossier médical en santé au travail du salarié par son médecin du travail et dans son dossier médical partagé, par le salarié lui-même.

Cet examen permet de réaliser :

- » un dépistage des pathologies cardiaques et vasculaires sans symptôme
- » un dépistage du diabète sans symptôme
- » un ECG de référence qui pourra être comparé à l'ECG des services d'urgence, en cas de malaise.

Par ailleurs, le médecin traitant du salarié aura accès aux mesures effectuées, si le salarié a donné son accord.



Au cœur de la prévention avec 'Le mois sans tabac'

Le service de Santé au Travail Sud Alsace (STSA) participe chaque année au mois sans tabac, initié par les instances gouvernementales publiques. C'est un défi national lancé aux fumeurs pour les inciter à essayer d'arrêter de fumer. En s'inscrivant sur le site Mois Sans Tabac, ils bénéficient d'un accompagnement au sevrage jour après jour, tout au long du mois de novembre.

Mireille Debouche, infirmière au STSA, nous parle de cette initiative :

« En tant que professionnels de santé et préventeurs, nous devons nous mobiliser pour accompagner les salariés de manière positive et sans stigmatisation dans **leurs conduites addictives qui peuvent avoir un impact sur leur santé au travail.** Le champ d'actions des SPSTI est aujourd'hui élargi et concerne également des actions en santé publique.

Notre service sensibilise aux pratiques addictives depuis 2014 suite à la mise en place d'un groupe de travail dans notre projet de service. Les infirmiers en santé au travail réalisaient des animations dans les centres médicaux, deux fois par an. En 2018, nous avons décidé de participer au mois sans tabac avec notre psychologue du travail en tant que pilote du projet, aux côtés des infirmiers.

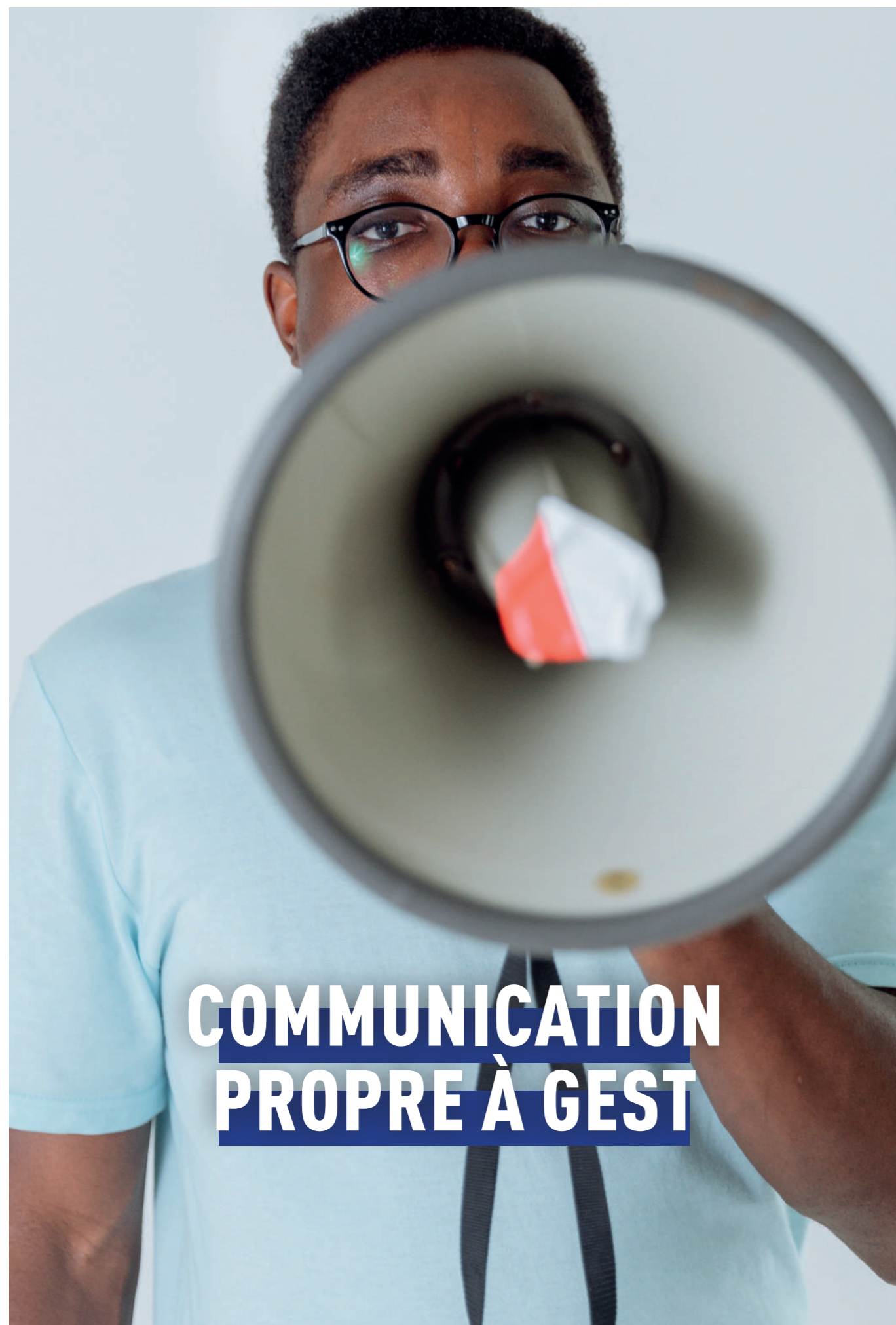
Animations dans les salles d'attente (affichage, TV, échanges...), distribution d'informations, questionnaires : les professionnels de santé de notre service se sont mobilisés pour intervenir dans chacun de nos 8 centres. La démarche a été très appréciée de mes collègues, chacun fait de son mieux pour participer à cette action sans compter que certains professionnels de santé ont été formés au RPIB (Repérage Précoce et Intervention Brève).

L'édition 2021 a été particulière en raison du protocole sanitaire mis en place, empêchant la réalisation d'animations communes. Nous avons donc réalisé cette sensibilisation lors d'entretiens individuels avec des questions poussées sur les consommations et la présentation des méthodes d'accompagnement. Le personnel portait le badge qui permettait également d'initier la conversation à ce sujet avec les salariés.

Le retour a été positif de la part des salariés. On a observé une écoute attentive de tous les arguments, y compris de personnes moins réceptives. Le but était de les sensibiliser même si la démarche serait envisagée plus tard pour eux ; ils repartaient avec les informations en main et pour certains, ont reconnu que cette addiction les impactait directement.

Cette action nous a permis de sensibiliser 1709 salariés fumeurs durant la période du 18 octobre au 24 novembre ! Bien entendu, nous réalisons cette prévention toute l'année, mais le mois de novembre nous permet d'avoir un soutien national. ”





COMMUNICATION PROPRE À GEST

Adossées à un plan de communication annuel, plusieurs actions de communication ont été menées en 2021

permettant à de nombreuses entreprises et salariés de bénéficier de nos conseils en prévention.

21 webinaires



686 personnes inscrites sur l'ensemble des webinaires aux sujets variés :

- Addiction au travail
- Combattre le cancer pour un retour en entreprise serein
- Bruit en entreprise !
- Le vaccin pour un retour à une vie meilleure ?
- Petites entreprises : comment mettre en place une démarche de prévention ?
- Risque routier
- Qualité de vie au travail
- Pass sanitaire et obligation vaccinale
- Démarche de prévention
- Nutrition
- Mois sans tabac

Retrouvez l'ensemble des replays sur la chaîne YouTube de GEST !





2 enquêtes régionales

« Santé mentale des dirigeants des TPE-PME : impact d'une pandémie qui se prolonge »

Créée, puis analysée par AGESTRA et impulsée par GEST, l'enquête a permis de recueillir près de 950 retours de chefs d'entreprises à propos de leur état de santé.

« Sortie de crise et travail à distance : le télétravail, un allié pour la santé au travail ? »

Le constat des équipes pluridisciplinaires des SPSTI du Grand Est témoigne de l'ambivalence associée au télétravail : autant plébiscitée que critiquée, cette nouvelle organisation du travail ne laisse pas indifférent. Une enquête d'ampleur inédite a permis de recueillir 1270 réponses sur le sujet.



2 événements

Les Rencontres Santé Travail

250 participants pour les 3 tables rondes animées sur la thématique « Agir au cœur des entreprises pour assurer la santé de demain ».

La Foire de Châlons-en-Champagne

1 stand GEST aux côtés des acteurs de l'innovation en santé lors du rendez-vous annuel politique et économique de la région Grand Est.



Une présence digitale

1 site web GEST pour retrouver toutes les infos sur la santé au travail de la région

22 vidéos YouTube pour ne manquer aucun replay

1 compte Twitter pour suivre l'actualité de la santé au travail



Pour en savoir plus,
découvrez le site GEST :





VOLET INNOVATIONS

Parce que la prévention est un sujet parfois difficile à aborder, les services de prévention et de santé au travail cherchent à innover leur approche et les outils pour accompagner les entreprises à repérer les risques et s'engager dans une véritable démarche de prévention.

Ces outils sont accessibles uniquement dans certains services, selon leur projet d'innovation.

L'identification des risques à l'aide de «Mon diagnostic de prévention»

L'outil Mon diagnostic de prévention est un outil d'autodiagnostic collaboratif qui permet à l'entreprise :

- » de la rendre actrice dans sa démarche de prévention, quelque soit le secteur d'activité
- » de l'aider dans ses obligations réglementaires en fournissant une ébauche de document unique et d'évaluation des risques professionnel
- » de pouvoir accéder aux indicateurs de prévention à l'aide de tableaux de bord.

Par ailleurs, cet outil permet au service de prévention et de santé au travail de :

- » réaliser la fiche d'entreprise
- » bénéficier d'une première identification des situations professionnelles
- » s'adapter et d'individualiser l'offre de service (formations, sensibilisations, etc.).

Bref, c'est un outil gagnant-gagnant !

L'entreprise évalue son niveau de prévention. Le service de santé connaît mieux ses entreprises adhérentes.



Manuel Tavares

Directeur de l'ACST

"Les entreprises adhérentes à l'ACST sont invitées à utiliser Mon diagnostic de prévention dès leur adhésion. L'outil est en développement permanent et permet à l'entreprise de réaliser son document unique d'évaluation des risques professionnels, avec l'accompagnement de nos experts en prévention. Cet outil est bien accueilli par les entreprises, qui leur permet d'avoir rapidement une cartographie des risques présents et des améliorations possibles".

La prévention des risques en grande distribution



Régine Siegel

IPRP - AST67

Myriam Capra

IPRP - ASTME



Le secteur de la grande distribution est-il un secteur dans lequel on compte de nombreux TMS dans la région ?

Depuis 2015, on observe moins d'accidents du travail (-3.2% entre 2019 et 2018), mais une hausse des maladies professionnelles (+3.7%), pour la plupart des affections péri articulaires. La manutention manuelle est la cause majoritaire des accidents du travail (53%), largement devant les chutes de plain-pied (14%). Donc oui, on peut dire que le secteur est concerné par le sujet !

Les SPSTI se sont emparés du sujet pour mener des actions cohérentes ensemble, avec d'autres acteurs en commençant par les Drives

Depuis 2013, un groupe interprofessionnel (Services de prévention et de santé au travail, Carsat Alsace-Moselle, Dreets Grand Est) s'est mobilisé pour d'abord sensibiliser les salariés des drives, notamment aux troubles musculo-squelettiques. Puis, le groupe s'est focalisé sur la profession en créant une brochure de bonnes pratiques et de retours d'expériences inspirantes.

S'est enchaîné un plan d'action régional suivi par la Caisse nationale d'assurance maladie, avec la création de fiches de prescriptions par unité de travail, qu'utilisent les préventeurs en entreprise.

Vous avez utilisé la réalité virtuelle comme approche pédagogique ?

Le groupe de travail a créé un support de formation en réalité virtuelle à destination des salariés, des encadrants et des chefs d'entreprise du secteur.

OPTIMUS PREV' est un outil d'expérimentation en 3D dans lequel la personne est plongée dans un environnement de travail virtuel. Le côté immersif favorise une expérience pédagogique marquante au travers de la mobilisation de multiples canaux sensoriels favorisant ainsi l'apprentissage. Le stagiaire vit les mises en situation accidentelle sans risque et intègre ainsi les bonnes pratiques par l'expérience.

A ce jour, 17 scénarios existent sur les risques prioritaires : collisions/écrasements/heurts, coupures, manutention, risques psychosociaux, risques infectieux, chutes (plain-pied, objets), risques liés à l'utilisation de moyens de manutention, allergies, manutention manuelle. Cette formation en réalité virtuelle nous servira de support lors de prochaines sensibilisations.

Vous travaillez à faire évoluer encore l'outil ?

Oui, la réalité virtuelle va évoluer prochainement avec la mise en place de gilet haptique (gilet garni de capteurs qui permet de ressentir chaque sensation) ; des capteurs intégrés dans le gilet permettront à la personne d'être attentive à ses postures.

Par ailleurs, le groupe de travail a pour projet de rédiger de nouveaux scénarios.

Le sujet de la prévention est intarissable... !

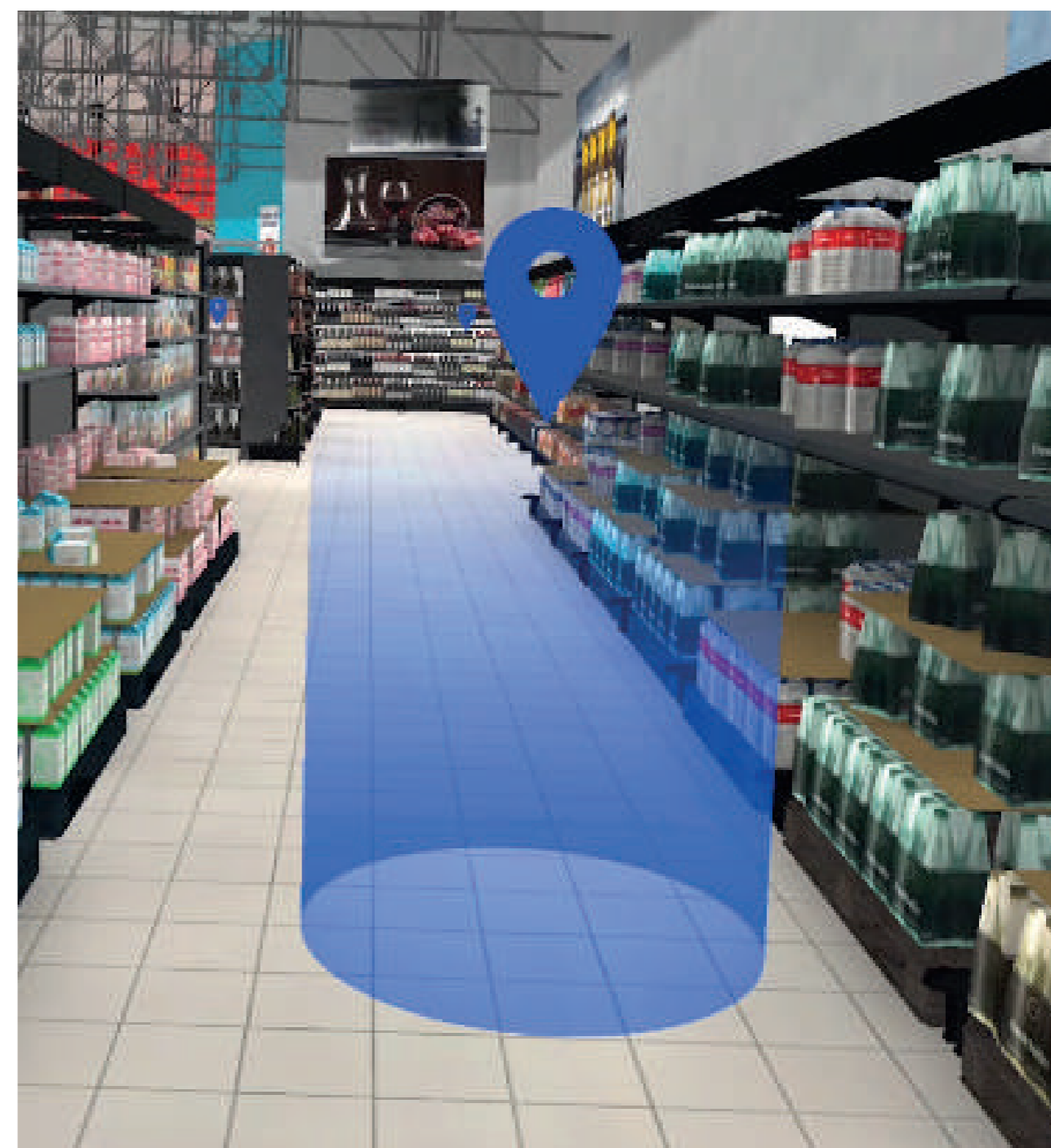


Illustration d'une immersion en réalité virtuelle



ET EN 2022 ?

Nouveautés de la loi d'août 2021

La loi pour renforcer la prévention en santé au travail a été promulguée le 2 août 2021. Elle met l'accent sur la prévention en entreprise et renforce l'accompagnement des publics vulnérables.

Résumé des nouveautés à venir

Les Services de Santé au Travail deviennent Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) et intègrent davantage d'enjeux de santé publique. La priorité porte sur le maintien en emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle en développant la pluridisciplinarité :

- » Prise en compte plus globale de la santé des travailleurs avec plus d'actions en entreprise : vaccination, dépistage, promotion du sport, meilleure prise en compte du handicap...
- » Accompagnement non plus seulement sur les conditions de travail mais aussi sur la qualité de vie au travail : analyse des changements d'organisation importants, notamment avec le développement du télétravail
- » Création d'une visite de mi-carrière à 45 ans pour faire état de l'adéquation du poste avec l'état de santé du travailleur et évaluer le risque de désinsertion professionnelle.

Les SPST devront instaurer un socle minimum de services avec à la clé une certification et un agrément délivré par l'autorité administrative, pour une durée de 5 ans. Ils pourront également proposer une offre de services complémentaires.

DUERP dématérialisé, accessible par tous, conservé durant 40 ans !

Le document unique d'évaluation des risques professionnels sera mis en ligne sur un portail numérique, conservé au moins 40 ans par l'employeur et accessible à tous les travailleurs actuels et anciens et toutes les personnes ou instances qui ont un intérêt à y avoir accès, notamment les services de prévention et de santé au travail.

Création d'un passeport de prévention

pour encourager la formation et la sensibilisation des travailleurs à la prévention. Ce passeport permettra également de mieux refléter les connaissances individuelles acquises par les travailleurs tout au long de leur carrière.

Vers plus de téléconsultation et télémédecine

Si l'état de santé du travailleur ou les risques professionnels auxquels il est exposé le justifient et avec son accord, le médecin du travail pourra convier le médecin traitant du travailleur à participer à la téléconsultation.



UN TRAVAIL EN PARTENARIAT

Les services de prévention et de santé au travail s'inscrivent dans un schéma de coopération avec de nombreux partenaires.



— Liste non exhaustive —



**Jean Claude Schurch,
Président de GEST remercie :**

L'ensemble des professionnels des services de prévention et santé au travail du Grand Est pour leur engagement et leur agilité tout au long de l'année 2021.

Les Présidents et Directeurs des services qui ont su répondre à leurs missions malgré un contexte sanitaire encore compliqué, toujours au service des entreprises et des salariés.

Les 14 services de prévention et de santé au travail - et à leurs personnels supports - pour leurs indicateurs d'activité qui ont permis de créer ce premier rapport d'activité, et plus particulièrement : ACST, AGESTRA, AIST3F, AST67, ALSMT, AMITR, AMTER, ASTHM, ASTME, EPSAT Vosges, GISMA, Reims Santé Travail, STSA et STSM51.

Les entreprises et les salariés qui s'engagent chaque jour un peu plus dans une démarche de prévention co-construite avec leur service de prévention et de santé au travail.

Et enfin, l'équipe des communicantes pour sa créativité et la réalisation de ce document.



GEST

Grand Est Santé au Travail

RESTEZ CONNECTÉ !



<https://association-gest.org/>



@gestassociation